

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 22 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## QUELQUES CHIFFRES

Nous avons déjà protesté contre l'abominable campagne menée par le parti réactionnaire et nationaliste pour jeter la panique et amener le retrait des fonds des Caisses d'Épargne.

Mais il ne suffit pas de protester, il faut encore montrer ce que cette campagne a de profondément injuste et maladroit ; il faut aussi en indiquer l'insuccès. C'est ce qu'il nous est facile de faire à l'aide des chiffres fournis au Sénat par M. Albert Gérard, rapporteur du budget de la Caisse Nationale d'Épargne. L'excédent des retraits sur les versements pour l'année 1902 a été d'un peu plus de 900.000 francs, mais, pendant cette même année, l'encaisse de la Caisse d'Épargne avait augmenté de 26 millions par le fait qu'il s'était accru d'autre part d'une somme de 27 millions d'intérêts non retirés par les déposants.

Pour 1903, l'encaisse s'est encore accru. Enfin, la Caisse Nationale d'Épargne possède 53 millions de plus qu'il n'en faudrait pour rembourser tous ses déposants.

En citant ces chiffres, M. Albert Gérard ajoutait qu'il faut être du parti pris le plus absolu ou avoir été tout à fait trompé, pour n'avoir pas la plus entière confiance dans la Caisse Nationale d'Épargne. Et personne à droite ne s'est levé pour protester contre cette conclusion. Que reste-t-il donc des articles tendancieux des journaux nationalistes. Les hommes de leur parti n'osent prendre à leur compte leurs insinuations et pas un d'entre eux n'ose élever la voix quand, soit à la tribune de la Chambre, soit à celle du Sénat, on flétrit ju tement la campagne qui a été menée pour faire perdre la confiance à la petite épargne.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT

M. Rouvier, ministre des finances, dépose le budget de 1904 modifié par le Sénat.

Il est renvoyé à la commission.

MM. Denys Cochin et Arnal demandent à interpeller le garde des sceaux au sujet d'un jugement rendu par le tribunal de Chambéry qui admet la légitimité du concours rémunéré que les députés peuvent porter à certaines affaires.

La discussion est renvoyée au 22 janvier.

M. Couzy demande la fixation du vote de la loi sur les bureaux de placement; cette demande est mise à la suite des autres interpellations.

Une interpellation relative aux incidents de la Bourse du Travail, est ajournée.

La Chambre vote divers projets locaux et aborde la discussion du budget modifié par le Sénat.

Il est rapidement discuté; notons cependant que la Chambre rétablit le crédit de 700.000 fr. supprimé par le Sénat sur les salaires des ouvriers de la marine.

Par 448 voix contre 38 l'ensemble du budget est voté.

## Sénat

Séance du 24 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat s'occupe du budget de la marine. M. l'amiral de la Jaille parle dans la discussion générale pour faire entendre des critiques contre l'administration de M. Pelletan : rien ne marche bien, affirme l'orateur.

Les articles du budget sont rapidement votés, après divers amendements de M. Cuvinat, de l'amiral de la Jaille qui proteste contre la laïcisation des hôpitaux maritimes.

Séance de l'après-midi

La discussion du budget de la marine continue et après des observations de MM. Deloche, Dubost et une réplique de M. Pelletan, le budget de la marine est voté.

Le budget de l'instruction publique est discuté; M. Dupuy critique la réorganisation de l'École normale supérieure.

M. Chaumié répond et montre les avantages que les facultés retireront de cette réorganisation. 72 chapitres de ce budget sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 26 décembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion du budget de la marine.

Le crédit relatif aux bourses à décerner aux orphelins martiniquais est rétabli.

Le budget de l'instruction publique est voté. Le budget des beaux-arts est rapidement discuté et presque aussitôt adopté.

Le Sénat passe au budget du commerce.

M. Delahaye demande qu'il soit dressé un tableau montrant la solvabilité professionnelle des industriels et commerçants faisant la distinction entre les banquiers, coulisiers et agents d'affaires.

Le ministre du commerce, dit que cette question est du ressort des ministres de la justice et des finances.

Un crédit de 2.000 francs est rétabli dans le chapitre du personnel des poids et mesures.

Le crédit relatif au personnel du Conservatoire est augmenté de 4.000 francs.

Et la séance est levée.

Séance du 27 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Guérin pose au ministre des affaires étrangères une question sur le refus opposé par l'administration bulgare à l'admission d'œufs de vers à soie français sur le territoire de la principauté.

M. Delcassé répond que par suite d'un nouvel règlement cette interdiction n'existe plus.

Le Sénat reprend la discussion du budget. Le budget des finances et le budget des monnaies et médailles est rapidement voté.

Puis la discussion de la loi des finances est abordée. Les deux premiers articles sont réservés.

Séance de l'après-midi

M. Antonin Dubost demande la disjonction de l'article 3. La disjonction est votée et les articles 4 à 17 sont adoptés.

M. Godin demande la disjonction de l'article 21 qui met à la charge des colonies tout ou partie des frais de mission ou d'inspection. La disjonction est repoussée.

Sur l'article 25 qui déclare que les procès-verbaux des agents des indirectes et des octrois feront foi jusqu'à preuve du contraire M. Monis parle en faveur de cet article.

M. Rouvier s'y oppose : la disjonction de cet article est repoussée.

Mais il est décidé qu'il sera ajouté à cet article le paragraphe suivant : « Si le prévenu est admis à faire cette preuve, le tribunal renverra l'affaire à quinze jours. »

Les derniers articles et la loi de finances sont votés, ainsi que l'ensemble du budget.

Et la séance est levée.

Séance du 28 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat vote divers projets locaux et adopte un projet autorisant le gouvernement à approuver par décret la prolongation des surtaxes d'octroi.

M. Milliès-Lacroix donne lecture de son rapport sur le budget spécial de l'Algérie. Les chapitres de ce budget sont votés à l'unanimité.

Et la séance est levée.

## Le Budget de 1904

Le Sénat a terminé dimanche l'examen du budget de 1904; il a fait preuve d'une bonne volonté remarquable; la discussion, en effet, a commencé lundi dernier au Luxembourg; interrompue le jour de Noël, elle a pu être menée à bonne fin, hier soir,

le Sénat ayant sacrifié son dimanche à la chose publique.

La Chambre ne fera pas trop mauvaise figure aux modifications apportées par le Sénat au budget qu'elle avait voté; elle en acceptera la plupart, refusera les autres; le budget reviendra au Luxembourg; l'accord se fera et demain soir tout sera fini.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Le Réquisitoire de M. Baudouin

M. Baudouin, procureur général près la Cour de cassation, a rédigé ses réquisitions écrites concernant le pourvoi de Dreyfus et les a transmises à M. Chambareaud, président de la chambre criminelle. Dans ce document, M. Baudouin reproduit les faits signalés dans la lettre par laquelle le garde des sceaux l'a invité à déférer la requête de l'ex-capitaine à la cour suprême. Il constate que les faits relevés dans la lettre du garde des sceaux constituent des faits nouveaux ou des pièces nouvelles, dans le sens de la loi, et que c'est donc le cas de les admettre et de casser par suite le jugement du 9 septembre 1899. Le procureur requiert par ces motifs la Cour d'admettre ces faits nouveaux et les pièces nouvelles visées comme étant de nature à établir l'innocence de Dreyfus et déclarer recevable au fond, comme légalement justifiée, la demande en révision du jugement du conseil de guerre de Rennes.

M. Chambareaud va désigner un rapporteur qui sera peut-être M. Laurent Athalin.

## INFORMATIONS

Election législative du 27 décembre

MAINE-ET-LOIRE

1<sup>re</sup> circonscription de Cholet

Inscrits : 17.991 — Votants : 12.234

Suffrages exprimés : 11.880

M. de Maillé, duc de Plaisance, mon. 10.474, élu.

M. de Maillé, fils de l'ancien sénateur, remplace M. Jules Baron, monarchiste, qui s'est démis de son mandat pour raison de santé. Aux élections générales M. Jules Baron avait été également élu sans concurrent par 11.885.

La présidence de la Chambre

Dans une lettre adressée à M. Sarrien par M. Léon Bourgeois, ce dernier déclare sa résolution de ne plus poser sa candidature aux élections de présidence de la Chambre.

Malgré des démarches de MM. Sarrien, Combes, M. Bourgeois a affirmé que sa résolution était irrévocable.

Dès lors, les délégués des quatre groupes de gauche se sont réunis pour choisir le candidat sur lequel les votes des républicains devraient se porter.

Ce choix porterait, dit-on, sur MM. Etienne, Doumer, Sarrien ou Brisson; mais il semble que ce soit M. Brisson qui doit réunir la majorité républicaine. Ce serait bien le meilleur choix.

Le Congrès de la libre-pensée

Le Congrès de la libre-pensée a voté diverses résolutions. Une controverse s'est élevée entre plusieurs délégués au sujet du monopole de l'enseignement, les uns, tel M. Hubbard, repoussant le monopole « qui, en cas de changement du personnel gouvernemental, pourrait être une arme contre les

libres-penseurs et les socialistes »; les autres, MM. Béranger et Téry en tête, affirmant que l'Etat laïque ne peut plus être un tyran ou un factieux, puisqu'il est le suffrage universel incessamment en marche vers plus de raison et plus de justice.

La majorité a approuvé cette dernière opinion et a adopté le texte suivant :

« Se référant aux votes des congrès antérieurs et les confirmant ;

« Considérant qu'il ne s'agit pas de supprimer l'enseignement congréganiste, mais bien l'enseignement ecclésiastique et clérical ;

« Que, comme l'expérience nous le prouve tous les jours, la congrégation disparue, l'enseignement clérical reparaitra sous mille formes nouvelles ;

« Le Congrès émet le vœu que la République institue le service exclusif de l'instruction publique commune à tous les enfants de la nation. »

Le Congrès a voté en outre un vœu émanant de M. Pierre Le Provost de Lannay, frère du sénateur, tendant à empêcher dans les églises les quêtes au profit du pape. Il a également décidé d'organiser le parti de la libre-pensée par la constitution de fédérations départementales reliées par un comité interfédéral.

Mort de M. Zanardelli

M. Zanardelli, ancien président du conseil des ministres italiens est mort samedi dans sa villa de Maderno, sur le lac de Garde, d'un cancer.

Il était né à Brescia en 1829.

## CHRONIQUE LOCALE

Afin de nous permettre de préparer définitivement sa nouvelle organisation, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas jeudi.

C'est donc pour la dernière fois, ce soir, que le Journal du Lot paraît avec ce format qui était sien depuis de longues années et samedi, 2 janvier il sortira des presses, agrandi, sur 6 colonnes, et composé en caractères neufs.

En outre, complétant la nouvelle organisation du Journal du Lot, le prix d'abonnement fixé à 10 francs est abaissé à 9 francs pour le département et à 8 francs pour Cahors-ville.

Cette modification n'est certes pas un bénéfice, mais il était indispensable pour le parti républicain que dans le département il y ait un journal qui permît aux groupements républicains des cantons et des principales communes de pouvoir lutter chez eux avec efficacité contre nos adversaires des Croix, de toutes les feuilles cléricales.

Ce but nous espérons pouvoir l'atteindre : l'organisation que nous venons de faire, les témoignages de sympathie que nous avons reçus si nombreux de tous les points du département, nous font bien augurer du résultat.

Le Journal du Lot sera mis en vente dans tous les chefs-lieux de canton, dans les principales communes où des amis sérieux, républicains sincères et militants nous ont promis et apporté leur concours le plus actif.

La nouvelle organisation du Journal du Lot sera accueillie avec faveur par les républicains qui peuvent compter sur notre dévouement pour la diffusion et la défense des idées républicaines dans le Lot.

**Avis à nos correspondants**

Nous prions instamment nos correspondants de n'ajouter à leurs manuscrits pour le journal, aucune note de correspondance personnelle, ce qui nous exposerait à des procès-verbaux.

Lorsqu'ils ajoutent une note de ce genre, ils doivent affranchir à 15 centimes.

Lorsque le pli ne renferme que des manuscrits, sans correspondance, et que l'envoi est fait à 5 centimes, il ne faut pas fermer l'enveloppe, sans quoi la poste nous réclame 25 centimes pour insuffisance d'affranchissement.

**Ponts et chaussées**

Sur la proposition de M. l'ingénieur en chef, et par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 21 décembre courant :

M. Malbec, agent-voyer à Salviac, est nommé à Payrac, en remplacement de M. Veyrières, qui sera attaché au bureau de M. l'ingénieur à Gourdon.

M. Despages, commis des ponts et chaussées à Gourdon, est chargé de la subdivision de Saviac, en remplacement de M. Malbec.

M. Brugidou, conducteur des ponts et chaussées à Gramat, est nommé en la même qualité au bureau de M. l'ingénieur à Figeac.

M. Périé, commis des ponts et chaussées à Figeac, est chargé de la subdivision de Gramat, en remplacement de M. Brugidou.

M. Sahut, agent-voyer à St-Germain, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Granet, commis des ponts et chaussées à Gourdon, est chargé de la subdivision de St-Germain en remplacement de M. Sahut.

Ces nominations auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904.

**Conducteurs des ponts et chaussées**

Un concours pour l'admissibilité au grade de conducteur des ponts et chaussées s'ouvrira le lundi 20 juin 1904 dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 25 novembre 1902.

Les candidats devront remettre leur demande avec les pièces réglementaires, à l'ingénieur en chef de leur département qui les transmettra au ministre des travaux publics avant le 1<sup>er</sup> mars 1904 terme de rigueur.

Le programme sera mis à la disposition des intéressés par l'administration centrale (division du personnel, 2<sup>me</sup> bureau).

**CAHORS**

**AU SENAT**

Dans la séance du 23 décembre, au cours de la discussion du budget de l'agriculture, le dévoué sénateur du Lot, M. Cocula a pris la parole en faveur des éleveurs de notre département.

Voici, d'après l'Officiel, les observations présentées par M. Cocula :

Messieurs, je demande la permission au Sénat de lui présenter de très courtes observations au sujet du chapitre 40, relatif au service des remontes. Il s'agit des primes de majoration créées par le service des remontes, en vue de la production du cheval de tête. Cette production est très importante au point de vue de la production du cheval de guerre, comme au point de vue de l'élevage du cheval en général.

L'administration des haras, en superposant aux primes ordinaires des pouliches et des poulinières des primes de conservation, encourage les éleveurs à garder les meilleures poulinières appelées à produire le cheval de tête. De son côté, le service des remontes a créé des primes de majoration dans le but d'encourager les éleveurs à mieux soigner leurs produits, de provoquer ainsi leur rapide croissance, et de faire dénoncer de bonne heure leurs qualités, et cela au moyen d'une nourriture plus abondante, d'un dressage méthodique, progressif et léger chez l'éleveur.

Tandis que, dans l'esprit des amateurs de ces divers systèmes, un double but devait être atteint : le perfectionnement des races et la production d'un meilleur cheval de tête, il se produit dans la pratique une collision désastreuse pour l'élevage, et cela est facile à comprendre.

Les primes de conservation ajoutées aux primes ordinaires des concours de pouliches et de poulinières, permettent à ces dernières de recevoir une double prime importante pendant deux années consécutives. C'est, d'ailleurs, par ce moyen que l'administration des haras provoque le renouvellement sélectionné, le rajouissement et le perfectionnement des poulinières en même temps qu'elle aide puissamment à l'extension de l'élevage. Or, c'est précisément au moment où ce but semble être atteint que le service des remontes intervient avec ses grosses primes de majoration qui s'élèvent jusqu'à 1,500 fr. pour les premières.

Non seulement ces primes très élevées sont avantageuses pour les propriétaires des animaux qui en bénéficient, mais encore elles ne sont accordées que sous réserve expresse de vente immédiate.

Les prix d'achat eux-mêmes sont fortement majorés, si bien que les animaux acquis dans ces conditions par la remonte sont payés un prix deux ou trois fois supérieur à leur valeur réelle.

Ce ne sont donc pas des primes d'encouragement, pas plus que des primes de conservation que distribue le service des remontes, ce ne sont pas même de simples primes de majoration ; ce sont de véritables primes d'enlèvement. Au lieu d'encourager l'élevage, ces primes l'entraînent ou le compromettent ; dans tous les cas, elles détruisent complètement les effets salutaires des primes de conservation distribuées par les haras.

Il est certain qu'en présence des avantages qu'offrent les primes de majoration, l'éleveur, parfois dans la gêne, souvent simple fermier ou métayer, ne résiste pas à la tentation : il cède sa meilleure poulinière qu'on lui couvre d'or, précisément au moment où sa production est la plus assurée, où sa puissance de transmission est la plus certaine. Cet état de choses est connu de M. le Ministre de la guerre, de l'administration des haras comme du service des remontes.

J'avais l'intention tout d'abord de demander la suppression des primes de majoration et leur remplacement par des concours de poulains.

Après divers entretiens que j'ai eus aujourd'hui même avec M. le directeur des haras, M. le directeur de la cavalerie et M. le Ministre de la guerre, j'ai modifié mes conclusions et je me range à l'avis de M. le Ministre de la guerre qui est le suivant : On interdira les concours de majoration aux poulinières de manière à les conserver pour l'élevage. (Très bien ! sur quelques bancs à l'extrême gauche.)

Je ne sais pas si j'ai su me faire comprendre. En résumé, actuellement, les majorations enlèvent toutes les bonnes poulinières, parce qu'on les couvre d'or, et l'élevage ne garde que les mauvaises. Je suis d'accord avec M. le ministre de la guerre pour interdire, je le répète, les concours de majoration aux poulinières, tout au moins aux poulinières déjà primées par l'administration des haras, de manière à les conserver à l'élevage. (Très bien ! sur les mêmes bancs.)

**Les magasins de tabac de Cahors**

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec plaisir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, 26 décembre 1903.

Char Monsieur Coueslant,

La population ouvrière de Cahors souffre depuis quelque temps de la suspension ou du ralentissement des travaux publics. Il était à désirer que cet état de choses si regrettable prit fin le plus tôt possible. Or, nous touchons au moment où d'importants chantiers vont être ouverts.

D'abord, on va pouvoir reprendre les travaux de restauration de l'hospice, grâce à la nouvelle subvention de 70,000 fr. accordée sur les fonds du pari mutuel et de 40,000 francs fournis par la ville et cet établissement.

Puis on commencera la reconstruction de notre vieux magasin des tabacs qui ne coûtera pas moins de 400,000 fr.

Un crédit de pareille somme est inscrit au budget de 1904. Nos ouvriers vont donc avoir du travail assuré pour deux ans environ et il faut s'en féliciter à tous les points de vue.

Votre tout dévoué,

REY.

P. S. Je vous adresse la partie du rapport qui concerne cette reconstruction. Les détails qu'elle contient intéresseront certainement vos lecteurs. Aussi je ne doute pas que vous la publiez dans votre journal.

Voici, en effet, cet intéressant rapport :

La construction du magasin de Cahors a été décidée sur les propositions de l'Administration et de l'inspection des finances. Les bâtiments du magasin de Cahors qui sont depuis longtemps l'objet des préoccupations de l'Administration sont aujourd'hui dans un état de dégradation tel qu'ils inspirent les plus sérieuses inquiétudes pour la sécurité de l'établissement.

Construits partie au XVIII<sup>e</sup> siècle, partie au commencement du siècle dernier, ils sont, les uns peu appropriés à leur destination, les autres de construction vicieuse, peu favorables à une longue durée. Déjà, en 1870, l'Administration avait prescrit une étude en vue de remédier à cet état de choses. Mais malheureusement les événements de la guerre vinrent retarder la solution et ce n'est qu'en 1876, en présence d'une situation absolument critique, qu'on a pu procéder aux travaux de restauration les plus urgents ; la dépense faite à ce moment s'est élevée à 23,251 fr. 12 ; les travaux ont consisté en réfection complète de planchers dans 2 bâtiments, en consolidation dans le 3<sup>e</sup>, en remaniements partiels de maçonneries et de couverture, peinture des boiseries et dallages.

La contenance du magasin en étage avait

dû être réduite à 1.550.000 kilos et c'est une charge qui n'aurait pas dû être dépassée normalement. Mais l'importance des récoltes du Lot, dont la progression croissante date de 1887, a conduit presque chaque année à dépasser cette charge de sécurité et depuis 1895 on a dû loger parfois dans cet immeuble plus de 1.800.000 kilos.

On conçoit que de telles surcharges n'ont fait qu'aggraver l'état de délabrement des bâtiments, des planchers se sont effondrés, heureusement sans occasionner d'accidents de personnes. Toute la partie droite de l'immeuble se composant de 4 bâtiments n'a plus ou presque plus de valeur et doit être abandonnée, la partie gauche peut encore être utilisée pendant un certain nombre d'années.

Une visite minutieuse a révélé que, dans trois bâtiments, les charpentes contiennent des bois piqués ou vermoulus, des pièces déversées et tordues, que les pièces des combles sont généralement pourries et que les poutres appuient à peine sur leurs supports et poussent le mur de long pan au dehors, que dès lors les planchers peuvent tout au plus servir de passage à des fardeaux légers portés et non véhiculés ; que dans le quatrième bâtiment la maçonnerie se désagrège, que les fermes présentent des déformations permanentes considérables et inclinent vers le pignon qu'ils poussent au vide ; que les poutres ou solives y ont pris des flèches de plus de 20 centimètres.

Dans ces conditions toute réparation est impossible ou inefficace et une reconstruction s'impose d'urgence sous peine de rendre impossible l'emmagasinage de la récolte du Lot.

La dépense totale est évaluée à 400,000 fr.

**LES 4 fr. 80**

Cette fois, enfin, ils sont perçus, et hier matin, contre reçu — que nous tenons à la disposition de qui voudra le voir, — nous avons fait remettre le produit de l'excédent épistolaire à M. le trésorier de la caisse des Ecoles laïques, et le montant des frais de citation à qui de droit.

Tout est bien qui finit bien. L. B.

**CERCLE REPUBLICAIN**

Le 24 décembre à 9 heures du soir les membres du Cercle se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. Guiraudies-Capdeville, l'un des vice-présidents, — en l'absence de M. Costes, retenu au Sénat par la discussion du budget.

Après approbation de la situation financière et du projet de budget qui se soldent par un excédent de 500 francs on vote sur la liste des journaux proposée par la Commission et on procède à l'élection des membres de la Commission.

M. Costes, sénateur, a été réélu président à l'unanimité.

**Receptions supprimées**

M. le maire de Cahors ne recevra pas, à l'occasion du nouvel an.

Egalement, M. Daurensan, président du tribunal civil, ne recevra pas officiellement.

**Nécrologie**

On annonce la mort de M. Caviole-Dumoulin, secrétaire-général honoraire, décédé hier matin dans sa propriété, près de Prayssac.

M. Caviole-Dumoulin était âgé de 70 ans ; il avait pris sa retraite de conseiller de préfecture depuis 4 mois environ.

Nous prions la famille d'agréer nos condoléances.

**Bibliothèque populaire**

L'assemblée générale annuelle des membres de la Bibliothèque populaire de Cahors, se tiendra, dimanche matin 3 janvier 1903 dans une salle de l'hôtel de ville.

Le Président, PARAZINES.

**Au 7<sup>e</sup>**

A l'occasion des fêtes du premier de l'an, 600 hommes du 7<sup>e</sup>, soit 50 par compagnie, seront envoyés en congé du 1<sup>er</sup> au 4 janvier.

**Conseil municipal**

Séance du 24 décembre

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Mazières, premier adjoint au Maire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'académie relative à la création d'une nouvelle classe à l'école de la rue du Lycée.

M. Périé est désigné pour faire partie du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Cahors en remplacement de M. Soulié, décédé.

Sur la proposition de M. Combarieu, une subvention complémentaire de 200 francs est allouée à la Société l'Avenir Cadurcien.

Le même rapporteur propose au conseil d'arrêter de la manière suivante le budget primitif de 1904.

Recettes. — Recettes ordinaires : Centimes communaux, 17,894 francs ; fermages, 24,815 francs ; locations diverses, 23,600 francs, droits d'octroi, 183,150 fr. ; recettes diverses, 97,870,55

Total des recettes ordinaires, 347,329,55 Recettes extraordinaires : Impositions extraordinaires, 53,653,50

Total des recettes extraordinaires 53,652,50 Récapitulation : Recettes ordinaires, 347,329 francs 55 ; recettes extraordinaires 53,652,50.

Total général des recettes, 400,983,05.

Dépenses — Dépenses ordinaires, Frais d'administration, 66,741 fr. ; éclairage et chauffage, 26,907 fr. ; entretien des biens communaux, 45,810 fr. 35 ; armée : casernement 5,300 fr. ; établissement de charité, 23,607 fr. 25 ; instruction publique 111,573 fr. 13 ; rentes dues, 860 fr. ; fêtes publiques, 3,000 fr. ; dépenses diverses, 64,290 fr. 01. — Total des dépenses ordinaires, 347,187 fr. 07. Chapitre II. — Dépenses extraordinaires, 53,480 fr.

Récapitulation. — Dépenses ordinaires, 347,187 fr. 77 ; dépenses extraordinaires, 53,480 fr. — Total général des dépenses, 400,667 fr. 77.

Récapitulation générale. — Recettes ordinaires et extraordinaires, 400,983 fr. 05 ; dépenses ordinaires et extraordinaires, 400,667 fr. 77.

Résultat en excédent, 315 fr. 28. Adopté. Le conseil arrête, en recettes et en dépenses, au chiffre de 106,011 fr. 15, le budget primitif de 1905 de l'hospice de Cahors, et au chiffre de 6.532 fr. le budget primitif de 1904 de l'assistance médicale gratuite. Adopté.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le proviseur du lycée Gambetta, relative à la restauration des chéneaux des bâtiments neufs. Renvoyé à la commission des travaux publics.

La séance est levée à 10 heures.

A l'issue de cette séance, le conseil s'est réuni en comité secret pour dresser la liste d'assistance médicale gratuite.

**Noyée**

Le cadavre d'une femme a été trouvé, samedi soir, au moulin de Palisse, près Montauban. Il a été reconnu comme celui de la nommée Philippine Reste, veuve Lafargue, 49 ans, marchande de jardinage, demeurant rue des Augustins, 10 ; demeurant précédemment à Cahors où elle exerçait la même profession. Elle vivait avec sa fille âgée de 18 ans, et son fils âgé de 15 ans. Elle avait quitté son domicile samedi, à 3 heures de l'après-midi. On dit qu'il y aurait suicide.

**Concours de photographie**

Parmi les lauréats d'un concours d'épreuves photographiques organisé par le Journal des Jeunes filles, nous relevons le nom d'une compatriote Mlle Marie-Louise Cubaynes qui a obtenu le 1<sup>er</sup> prix sur 3800 concurrents.

Tout le monde a entendu parler de *Petite Garrison*, la passionnante étude qu'un officier de l'armée allemande, le Lieutenant Bilsa a, sous la forme attachante du roman, consacré à la vie et aux mœurs militaires d'Outre-Rhin.

Saisi et interdit en Allemagne, après la condamnation de son auteur par le conseil de guerre de Metz, à six mois de détention dans une forteresse et à la destitution, le livre, dont l'impression s'est continuée en Autriche, a, en moins d'un mois, atteint son cent trentième mille, à Vienne.

Les journaux annoncent l'apparition de *Petite Garrison* en langue française, et il paraît qu'on s'est littéralement arraché les premières éditions à Paris.

**Arrondissement de Cahors**

**LARROQUE-DES-ARTS.** — *Noctambules* — Dans la nuit du 25 décembre, vers 2 heures du matin, de jeunes cadurciens, très probablement excités par de trop copieuses libations vinrent se livrer au village de Larroque-des-Arts à des distractions que nous qualifierons de douteuses.

Ils traversèrent, à cette heure indue, tout le bourg en chantant et poussant des cris qui n'avaient rien d'humain, allant même jusqu'à frapper aux portes des maisons, éveillant ainsi, frappés de stupeur, ses paisibles habitants.

L'audace, ou plutôt l'imlécilité de ces mauvais garnements alla même jusqu'à heurter si violemment la devanture du Restaurant Cadurcien que les vitres volèrent en éclats.

Nous invitons charitablement ces trop jeunes Messieurs, à faire choix, en pareille occurrence, d'exercices moins désobligeants pour nous, et surtout moins périlleux pour eux. Il pourrait leur en cuire.

Plainte a été portée au commissariat de police de Cahors, et certainement au moment où paraîtront ces lignes, les coupables seront découverts et sévèrement punis. Ce ne sera que justice.

Mort subite. — Le jeudi soir, 24 décembre le sieur Sudrès, âgé de 45 ans, de Larroque-des-Arts, après avoir diné comme à l'ordinaire, avec sa famille, se plaignit d'une légère douleur de côté.

Pour dissiper ce qu'il croyait être une indisposition passagère, il se promenait de long en large dans sa chambre, lorsque soudain, on le vit s'abattre comme une masse au milieu de la pièce.

Relevé aussitôt, il ne donnait plus signe de vie.

M. le docteur Faurie, appelé à la hâte, ne put que constater le décès.

Sudrès avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

PARNAC. — Incendies. — Dans la nuit de vendredi deux incendies ont éclaté dans notre commune.

Malgré les secours de courageux citoyens deux maisons ont été la proie des flammes.

LAUZÈS. — A la suite d'une plainte anonyme parvenue au Parquet de Cahors, il y a déjà quelques jours, une enquête a été faite par la gendarmerie de Lauzès, au sujet d'un enfant mort-né, qu'aurait eu, il y a 20 mois environ, la dame E. P..., veuve R..., de Sauliac.

On comprendra sans peine, que nous ne puissions en dire plus long pour le moment, nous réservant de revenir plus tard sur cette affaire.

En effet, par suite d'un procès pendant devant le tribunal de paix de Lauzès, on est à se demander si la vengeance n'aurait pas motivé cette plainte. Nous le répétons, nous reparlerons sans tarder de cette affaire qui passionne vivement les habitants paisibles de la coquette commune de Sauliac.

A. D.

LALBENQUE. — Foire de la Noël. — La foire de la Noël a été très importante cette année. Beaucoup de monde venu des localités avoisinantes, donnaient à notre petite ville une animation inaccoutumée.

Voici les cours : Beaucoup de bœufs ; bœufs d'attelage, de 600 à 800 fr. la paire ; Moutons gras, de 0,75 à 0,80 le kilo ; Brebis pour l'élevage, de 30 à 35 francs pièce.

Volailles, 0,70 le demi kilo ; Œufs, 1,20 la douzaine ; Gibier. Beaucoup de lièvres et de grives. Lièvres, de 4 à 5 fr. ; grives, de 0,50 à 0,60 ; Perdreaux, 2 fr. pièce.

Blé, 15 fr. ; Maïs 12 fr. ; avoine, 7 à 8 fr.

Mais ce qui a surtout fait l'importance de notre foire, c'est la grande quantité de truffes qui se sont vendues. Cent quintaux, de 8 à 9 francs le kilo.

LE BOULVÉ. — Incendie. — Un incendie, dont les causes sont inconnues a détruit une grange appartenant au sieur Froment, du lieu de Lavit commune du Boulvé. Tout a été la proie des flammes, sauf les bœufs et un cheval qui ont pu être sortis à temps par le propriétaire de l'immeuble. Les pertes qui ne sont que matérielles sont couvertes par une assurance.

LACAPELLE-CABANAC. — Noyé. — Samedi soir, à l'entrée de la nuit, le sieur Dubruel, propriétaire à Labastide a été trouvé noyé dans la mare, on a trouvé près de lui un vase qu'il voulait nettoyer et c'est en faisant cette besogne que le pauvre malheureux a du glisser dans l'eau où ses parents l'ont trouvé en arrivant de la foire de Mauroux, il était âgé d'environ 73 ans.

LIMOGNE. — Marché aux truffes. — Le marché qui aurait dû avoir lieu le jour de la Noël et qui a été renvoyé au lendemain, a été assez important. Il y avait de 40 à 45 quintaux de truffes. Le prix moyen a été de 8 à 9 francs le kilo.

BLARS. — Vol audacieux. — Dans la nuit du 24 au 25 décembre, pendant la messe de minuit, un ou des voleurs, se sont introduits dans la maison de M. Bru Baptiste épiciier, dans les circonstances suivantes :

Sachant que la femme Bru était à la messe le ou les voleurs ont profité de cette occasion pour briser un carreau d'une fenêtre et s'introduire dans le magasin. Là, ils ont fracturé le tiroir et se sont emparés d'une somme de 140 fr. ainsi que de plusieurs autres objets, tels que sucre et café.

Le ou les voleurs s'exposaient beaucoup, car la fenêtre par où ils sont entrés dans le magasin est située à 15 mètres environ de la principale porte d'entrée de l'église et le propriétaire était tranquillement couché dans la chambre attenante au magasin.

M. Bru n'a rien entendu, et ça a été fort heureux pour les voleurs car il aurait fait justice lui-même.

Ce n'est qu'en rentrant à la maison que l'épouse Bru s'est aperçue que son magasin avait été visité.

Aussitôt on a fait prévenir la gendarmerie de Lauzès qui a immédiatement procédé à une enquête qui, jusqu'ici, est restée, sans résultat.

Esérons que le ou les voleurs seront bientôt pincés.

CATUS. — Adjudication. — Dimanche dernier, M. le maire de Catus, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal a redonné à l'adjudication les droits à percevoir sur les poids publics et à l'abattoir communal pour une durée de cinq ans.

MM. Lauzo Auguste et Vilatou Joseph, de Catus, ont été maintenus adjudicataires à des prix sensiblement identiques aux fermages précédents.

MAUROUX. — Foire. — La foire, qui se tient le lendemain de la Noël avait réuni quelques paires de bœufs qui se sont vendus aux cours des foires précédentes ; quelques moutons gras vendus environ 75 c. le kilo, autres, de 15 à 25 fr. l'un.

Poules, de 4 à 5 francs la paire ; lièvres, de 4 à 5 fr. l'un ; perdreaux, 2 fr. ; grives, 50 c. ; merles, 25 c. ; lapins domestiques, 25 c. la livre.

Œufs, 1 fr. la douzaine ; truffes 3 fr. la livre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 26 décembre :

Une seule affaire et peu importante est appelée : Le tribunal prononce par défaut une condamnation à vingt-cinq francs d'amende contre un individu qui a pêché dans le ruisseau de Berbezou avec des engins prohibés.

Banquet. — Les employés de commerce et de banque se sont réunis, jeudi soir, à l'effet d'organiser le banquet annuel de la corporation. Une deuxième et dernière réunion sera tenue mardi 29 décembre, à huit heures du soir, dans une des salles du café Soulage, au Montviguier, pour désigner les membres chargés de l'organisation de la fête. Tous les intéressés qui désirent y prendre part sont priés d'assister à cette réunion.

PUYBRUN. — M. le Maire se fâche. — Il paraîtrait que notre entrefilet paru dernièrement, traitant la question du chauffage de nos écoles communales, a eu pour résultat de faire mettre bigrement en colère notre premier magistrat ; ce qui ne nous étonne guère et nous émeut encore moins ; car on se fait à tout en ce bas monde, même à ces gros yeux furibonds et menaçants qui semblent prêts à vous dévorer ou à vous foudroyer, quand on n'appartient pas à la coalition Méline-Cléricale dont il est le plus bel ornement. Heureusement que les lettres de cachet de l'ancien régime sont quelque peu démodées et que les pères de famille qui se permettent de critiquer l'administration de ce Monsieur ne risquent guère à être embastillés ; autrement ça ne traînerait pas.

Cependant nous aurions beaucoup à dire sur nos écoles communales ; notamment sur celle des garçons qui laisse beaucoup à désirer sous bien des rapports ; nous en reparlerons prochainement.

Un groupe de pères de famille.

St-CÉRÈ. — Fêtes enfantines. — Dimanche 27 décembre, à 2 heures de l'après-midi, les écoles supérieures de notre ville ont donné une grande fête enfantine, dans une salle de l'école supérieure des garçons aménagée à cet effet. Le programme très bien composé a été excellemment exécuté par les jeunes interprètes auxquels le public n'a pas ménagé les bravos :

1° Noël, tiré de la Cigale et la Fourmi d'Andray. Chœur de jeunes filles.

2° Ah quel nez ! Les gros chagrins de Lise. Mlle Tranquille. Monologues avec chant.

3° Maison à vendre. Chœur de petites filles.

4° Bal d'enfants. (Comédie).

5° Ségoviane ! chanté par Mlle Dornier, avec accompagnement d'orchestre dirigé par M. Daval.

6° Trois bonnes sous le même bonnet. Saynèse.

7° Un bal dans les bois. Chœur de petites filles.

8° Les hirondelles. Chœur tiré de : Le Roi l'a dit.

Les chœurs étaient dirigés par Mademoiselle Blanche Dornier, premier prix de chant et de piano du Conservatoire de Paris, professeur de musique à l'école supérieure des Jeunes filles.

La fête s'est terminée par une distribution de jouets aux plus jeunes élèves des deux écoles.

LACAPELLE MARIVAL. — Foire. — Favorisée par un temps splendide, la foire du 23 avril avait amené à Lacapelle un très grand nombre d'étrangers. Les transactions ont été nombreuses. Voici les principaux cours pratiqués :

Champ de foire de Laroque.

Bœufs d'attelage et de travail, de 650 à 850 la paire.

Veaux de lait pour la boucherie, de 0,75 à 0,80 le kilo.

Porcs gras, de 84 à 90 francs les 100 kilos.

Halle au grain

Blé, 12 fr. l'hectolitre.

Blé noir, 11,25 l'hectolitre.

Avoine, 6 à 6,50 id.

Maïs, 13,80 à 14 fr. id.

Pommes de terre, de 3 à 4 fr. id.

Châtaignes, de 5,50 à 6,50 id.

Marché de la place

Volaille, 0,60 à 0,70 la livre.

Foies gras, de 2 à 2,50 la livre.

Perdreaux, de 1,75 à 2,25 la pièce.

Bécasses, de 2,25 à 2,75 la pièce.

Une grande quantité de dindes, tonrdes, merles, vendus selon les espèces de 0,20 à 0,55 la pièce.

Les œufs valaient 1,05 la douzaine.

— La conservation des œufs. — C'est la saison où les œufs se vendent le plus cher, c'est aussi le moment où ils sont souvent les moins bons. Les ménagères de la campagne conservent pour la pénurie de l'hiver la grande production des œufs d'été ; le moyen de conservation le plus employé est de préserver les œufs du contact de l'air au moyen de la cendre.

Il serait plus pratiqué de les laisser séjourner quelques jours (2 ou trois au plus), dans une solution de chaux vive. Pour cela, on range les œufs côte à côte, on les recouvre d'une couche de chaux vive en poudre et on les arrose avec une quantité d'eau suffisante pour recouvrir les œufs d'une couche de liquide de 3 ou 4 centimètres.

Un moyen de conservation excellent est de priver les poules dont on veut conserver les œufs de la saillie du coq, ces œufs non fécondés et conservés à l'abri de l'air et de la lumière conservent très longtemps leur fraîcheur et leurs qualités nutritives.

Pour la conservation des œufs cuits, voici un procédé excellent et dont je garantis l'authenticité l'ayant expérimenté moi-même.

Dans le courant de la seconde quinzaine de juin l'année dernière, des faucheurs trouvèrent dans une prairie deux œufs teintés à la fuschine rouge qui avaient été perdus durant la fête des œufs le dimanche de Quasimodo. Ces œufs étaient donc restés en plein air, subissant toutes les variations de température depuis trois mois environ ils étaient aussi frais et aussi bons que s'ils avaient été cuits le jour même.

Le procédé est des plus faciles.

Un paysan.

CAPDENAC-LE-HAUT. — Violent incendie. — Dans la nuit de Noël, un violent incendie a détruit entièrement la maison d'habitation de M. Boudousquié, propriétaire à Listrou. Malgré les prompts secours des voisins, l'immeuble, les provisions de bouche et le mobilier, tout a été la proie des flammes. Les pertes sont relativement considérables, mais couvertes par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Arrondissement de Gourdon

PAYRAC. — Vol. — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M<sup>me</sup> Vve Barrié, marchande de gâteaux à Payrac, et ont dérobé 45 fr. et plusieurs gâteaux.

Les auteurs de ce vol qui dénotent une rare audace, et la connaissance des lieux où ils ont opéré, sont inconnus.

Espérons qu'une enquête sérieuse aboutira à la découverte du ou des coupables.

USSEL. — Conférences populaires. — Une conférence très intéressante a été faite à l'école des garçons sur un des faits les plus importants de notre histoire : la Révolution.

Deux séances ont été consacrées à cet événement dont les brillants épisodes devraient inspirer les générations actuelles.

Nous félicitons chaleureusement notre maître d'école du ton convaincu avec lequel il s'est exprimé.

VAYRAC. — La truffe. — Création d'un nouveau marché.

Nous croyons devoir informer nos édiles, qu'à notre foire du 17 décembre, il a été vendu au marché de la volaille, de 10 à 12 quintaux de truffes, apportées par des propriétaires de Branceilles, Queyssac, Lacapelle-aux-Saints, Billac, Végennes et Carrennac, communes environnantes de notre chef-lieu. Elles ont été achetées par des revendeurs de Cressensac Cuzances et Aurillac.

Nous estimons que notre municipalité devrait faire quelque chose en vue de la création de ce nouveau marché qui serait une nouvelle ressource pour les nombreux commerçants de notre localité. Ce précieux tubercule s'est vendu avec une telle facilité que vendeurs et acheteurs, nous ont promis de revenir à la foire du premier janvier.

St-GERMAIN. — Foire. — Malgré la coïncidence avec d'autres foires de la région, celle de St-Germain, favorisée d'un temps splendide, a été très importante sous tous les rapports.

Tous les divers foirails étaient amplement approvisionnés ; de nombreuses transactions se sont effectuées à des prix très rémunérateurs.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du vingt-six décembre mil neuf cent trois, rendu sur requête et dépôt de bilan, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire demoiselle Marie COUDERC, négociante à Cahors, place du Marché.

Ordonné l'affiche et l'insertion du jugement.

Nommé M. Jean Dulac juge-commissaire et M. Bernard Séguy, arbitre de commerce, à Cahors, liquidateur provisoire.

Pour extrait.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

BULLETIN FINANCIER

Assez ferme au début sur les déclarations de notre ministre des affaires étrangères relatives aux affaires d'Extrême-Orient, le marché est devenu hésitant en clôture par suite de la lourdeur de la Bourse de Londres.

Notre 3 0/0 qui s'était négocié à 97,70 premier cours, reste offert à 97,42 en fin de bourse ; l'amortissable cote 98 50.

Peu de changement dans la tenue des sociétés de crédit ; le Comptoir National d'Escompte finit à 607 ; le Crédit Foncier à 695 ; le Crédit Lyonnais se traite à 1.146 ; la Société Générale est ferme à 628.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1.410 ; le Midi à 1.180 ; le Nord à 1.865 et l'Orléans à 1.472. Le Suez cote 4.097 dernier cours.

La baisse est assez sensible sur les fonds internationaux : l'Extérieure reste à 88,87 ; l'Italien à 104,47 ; le Portugais à 64,97. Le Russe 3 0/0 1891 baisse à 82,90.

Le Turc Unifié recule à 89,17 ; la Banque Ottomane, 598.

Le marché des mines est particulièrement lourd.

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

XIV

*Ce n'est pas moi, c'est le destin qui a frappé le coup*

Elle se sentait accablée par le sentiment de son isolement, et son esprit, déjà excité et travaillé outre mesure par tout ce qu'elle avait déjà souffert, évoquait toutes sortes de fantômes enfantés par son imagination ensivrée. Néanmoins, elle ne laissa pas faiblir sa résolution, et elle marcha bravement, dans l'espoir d'arriver à temps à sa destination. Une heure avant minuit, elle atteignit la *Rose d'Argent*, défaillante, épuisée, mais déterminée à tout prix, à connaître son sort.

Une foule de gens de la ville étaient encore assemblée devant l'hôtel.

Un homme brûlé vif... une femme blessée mortellement... le Trou-Perdu en cendres.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Castelford n'était pas souvent ému par de tels événements. Et puis, la femme blessée devait être quelque personnage d'importance, puisque milord lui-même refusait de s'éloigner avant que son sort fût décidé d'une façon ou de l'autre.

La foule s'écarta avec étonnement et respect à l'approche de lady Cecil Clive. Étaient-ils bien éveillés ! La fille unique du comte de Ruysland, seule, à pied et à pareille heure !

Elle passa au milieu des gens assemblés, sans les voir, sans rien voir, semblait-il. Ses doux yeux bleus étaient couverts d'un voile, son regard était celui d'une personne en état de somnambulisme, son visage était pâle et défilait. Dans le couloir, elle se trouva face à face avec le maître d'hôtel... ses yeux sombres et graves se fixèrent sur lui.

— Lord Ruysland est ici... dit-elle, conduisez-moi près de lui.

L'homme recula d'un pas... l'étrange expression de ce pâle visage le terrifiait.

Il salua très bas et lui montra le chemin. Qu'était donc cette femme mourante pour que lord Ruysland et sa fille prissent toute cette peine ? Il n'avait pas vu son visage, mais peut-être, s'il l'avait vu, ne se le serait-il par rappelé.

Le comte n'était pas dans la chambre de la malade, mais dans le petit parloir y attenant... le petit parloir où, six années auparavant, dans une autre soirée mémorable, la fille de sir John Dangerfield avait attendu pour voir la soi-disant madame Vavasor.

Le petit parloir, où Rose O'Donnell s'était

rencontrée pour la première fois avec lady Cecil, et d'où elle avait examiné le pays où elle venait chercher les preuves de la trahison de celui qu'elle aimait et du terrible châtement qui l'avait frappée ! Le petit parloir où Hélène Herncastle s'était déguisée pour jouer le personnage de ce même homme, gagner l'argent de sir Richard, et faire un pas de plus dans l'accomplissement de ses terribles plans de vengeance !

Lady Cecil entra sans bruit dans la petite chambre et vit que lord Ruysland y était seul. Elle fut frappée par sa pâleur, par l'air de souffrance empreint sur son visage, et quelque chose de son ancienne tendresse pour lui se réveilla dans son cœur. Après tout, il n'avait rien pu savoir de la fraude qui l'avait trompé lui-même, et si, dans l'égarément de sa muette douleur, elle avait pensé qu'elle ne l'aimait pas, elle sentit alors qu'il tenait plus de place dans son cœur qu'elle ne se figurait. Elle s'arrêta en silence près de la porte, sans sentir la force de parler.

Lord Ruysland allait et venait à pas lents, les soucis froncés sous l'influence de ses réflexions, et l'une de ses mains délicates sur la poitrine, sous les revers de son habit boutonné.

Il leva les yeux et vit lady Cecil sans que rien ne l'eût averti de sa présence. Il recula instinctivement : sa vue, à cette heure, dans ce lieu, et l'expression de son visage, le troublèrent tellement que, pendant une seconde, il se demanda si ce n'était pas son ombre.

— Queenie ! dit-il avec effort.

— Oui, papa... Queenie.

Elle s'avança et s'arrêta devant lui.

— J'étais au jardin, dit-elle brusquement, et très près de vous, quand M. Otis est venu vous dire son histoire. J'ai tout entendu. Ce qu'il a dit est vrai, je suppose, papa ?

Il garda le silence... la regardant, étonné et incertain sur ce qu'il devait dire.

— C'était vrai, je suppose ? répéta-t-elle.

— Qu'est-ce qui est vrai ?

— Que je ne suis pas votre fille... que c'était Catherine Dangerfield... que je suis la fille de la femme qui est là, mourante, dans cette chambre.

Il était habituellement avare de caresses, mais il idolâtrait celle qu'il avait cru sa fille, il l'idolâtrait encore.

Sa beauté et son élégance avait flatté son orgueil, ses manières aimables et tendres avaient gagné son cœur... ou du moins tout ce que le noble lord avait de cœur. Il l'attira dans ses bras et l'embrassa.

— Ma chère enfant, dit-il avec douceur, j'espère que tu me connais assez pour être sûre que le fait, vrai ou faux, ne changera rien à mes sentiments pour toi, et que tu seras toujours la fille que j'aime et dont je suis fier. J'aurais désiré que tu n'eusses jamais rien su, mais, puisque la Providence en a décidé autrement, je la remercie de m'avoir épargné la douleur de te faire cette révélation. C'est une terrible et douloureuse affaire du commencement à la fin, et je me sens trop anéanti pour la bien comprendre encore.

(A suivre.)

Bibliographie

Notre distingué confrère, M. Antonin Reschal, fait paraître cette semaine un très curieux journal intitulé « *Moderne* » dont il est l'unique rédacteur. Cet hebdomadaire de luxe de 16 pages en couleurs commença : *Les Spongieuses*, roman demi-mondain inédit. « *Moderne* » ne sera envoyé que sur abonnement (un an 20 fr.), Spécimen franco, 5 rue Monsieur, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2439 du 19 décembre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

L'incendie de Marseille : Explosion du pétrolier italien le « San-Léonardo ».

La Foire aux Santons. — Le Sculpteur. — Groupe de Santonniers. — Crèche de l'église Saint-Laurent.

Une rue de Moscou en décembre.

La Corée et le conflit Russo-Japonais : Porte de Séoul. — Vue générale de la capitale de la Corée. — Aspect de Masampo occupé par les Russes. — Chemulpo. — Séchage du poisson. — Nikolski. — Point de départ de l'embranchement mandchourien. — Exercices aux environs de Port-Arthur. — Talienwan et la concession des Russes au nord.

Salon du Cycle et de l'Automobile. — Le plus grand pont du monde : Pont de l'East-River à New-York. — Le chemin de fer électrique. — Vue extérieure pendant les travaux. — Aspect général.

Actualités théâtrales : La « Citoyenne Cotillon » à l'Ambigu. — La « Sorcière » au théâtre Sarah-Bernhardt.

Nouvelle méthode de service anthropométrique : Cours sur le portrait parlé. — Photographies successives d'un même sujet et de deux sujets se ressemblant. — Procédés de mensuration de la tête, de la main, des doigts, de l'oreille et du pied. — Recherches par la courbe du nez. — Les archives anthropométriques.

Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : *L'Ombre du Mal*, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

REPRÉSENTANTS sér. p.

la vente de cafés verts et torréfiés 1/2 gros et détail, sont dem. dans toute la région. Adr. offres avec référ. à la C<sup>ie</sup> Française de l'Océanie, 68, rue de Rome, Marseille.

Ancien cabinet dentaire

**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

VIENT DE PARAÎTRE :

LES ANNALES

ANTI-ALCOOLIQUES,

journal mensuel, le premier journal anti-alcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D<sup>r</sup> LEGRAIN, avec les concours des collaborateurs les plus éminents : MM. les D<sup>rs</sup> Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

**Usages Locaux**

EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

VIENT DE PARAÎTRE

ALBERT GRIMAUD

**LA RACE ET LE TERROIR**

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages : 6 fr.

Franco : 6 fr. 75.

S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors

1904

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

**LE GRAND ANNUAIRE DU LOT**

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALLOT DE GENUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

PRIX : 0 fr. 60

**Monsieur BOURGET**  
MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — L'AUDE.

Excursions en France

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

De Paris à Tours.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landernau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Une plaquette *Album de photographies-Souvenir de mon voyage en Touraine*, est également mise en vente dans les principales gares au prix de 1 franc.

Pour recevoir franco ces publications, ajouter à la lettre de demande 0 fr. 65 pour le *Livret-Guide*, 0 fr. 35 pour chacune des autres brochures, 0 fr. 30 pour chacun des itinéraires géographiques et 1 fr. 15 pour la plaquette *Album de photographies*.

Occupation chez soi

Indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant occuper lucrativement leurs loisirs. Rapport 60 à 100 frs par mois suivant production. Ecrire à la Société des Arts d'Agréments, 65, Rue du Faub<sup>s</sup> St-Denis, (G<sup>de</sup> B<sup>s</sup>) Paris.

EXCURSIONS AUX GORGES  
DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saubières ou Comberedonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.

**LOTÉRIE**  
Pour la construction d'un Musée à VALENTIGNES (Nord)  
DEUX GROS LOTS  
fr.  
**150.000 & 10.000**  
Plus 115 autres lots de 1.000 fr., 500 fr., 100 fr.  
117 lots gagnants  
150.000 fr. tous payables en argent  
Prix du billet : UN fr.  
TIRAGE le 15 Décembre 1904. On trouve billets chez tous les libraires, vendeurs de journaux et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Condorcet, LYON, conc<sup>o</sup> gén. joint, au mand. enr. affr. 20.15 p. 4 bil. p. réponse.